

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /127 : (Code Nomenclature /8.5)**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Avenant n°4 – Convention OPAH-RR : augmentation du nombre de dossiers Propriétaires Bailleurs et travaux lourds**

Par délibération n°2024-140 en date du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°3 à la convention ANAH, afin d'augmenter le nombre de dossiers « Autonomie ». Cette convention doit de nouveau évoluer.

En effet, cette année 2025 est la première année avec 10 dossiers Propriétaires bailleurs déposés par nos agents. Or, l'ANAH nous a indiqué que notre convention prévoyait un objectif de 3 et que cet objectif était un plafond.

Nous avons pris attache avec le Conseil Départemental de la Dordogne pour obtenir l'instruction de ces dossiers stratégiques pour notre territoire. Nos 7 dossiers supplémentaires peuvent donc être instruits, si nous modifions notre convention.

De surcroît, nous profitons de cet avenant pour augmenter le nombre de dossiers travaux lourds.

Ainsi, les objectifs initiaux sont revus comme suit :

- Objectif de 10 dossiers propriétaires bailleurs, au lieu de 3 ;
- Objectif de 5 dossiers travaux lourds, au lieu de 2 ; permettant notamment la réalisation de lourdes rénovations dans des logements insalubres (non décents selon la grille de décence complétée par nos services)

Ces objectifs sont modifiés jusqu'à la fin de l'OPAH-RR, soit le 31 décembre 2027.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte les nouvelles modalités de la convention en modifiant le nombre de dossiers propriétaires bailleurs et de dossiers Travaux lourds de la convention initiale ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°4 de la convention OPAH-RR et tout document s'y afférant.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51**Votes contre : 0****Abstention : 0****Publié le 06/10/2025**

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

